

Procès Verbal

Conseil municipal du 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel SERRANO, Maire.

Date de la convocation : 4 mars 2021

Présents : Michel SERRANO, Michel GALLICE, Catherine ANGELIN, Eric PHILIPPE, Virginie GUILLET, Jean-Pierre PILEY, Sylvie VANDER-BAUWHEDE, Dominique GALLIER, Jean-Claude VILLAIN, Jean-Yves MICOUD, Marie-Christine BOISSON, Maryse GARON-GUINAUD, Christian BUTET, Stéphane GODMER, Karim SELMANE, Mélanie MESSAOUDENE, Sarah LADON, Clément DUBOIS, Dominique CHAIX, Patrick FORAY, Dominique BULARD, Danielle BISILLON, Bruno MOLLARD, Sandra DURAFFOURG

Absents : Alexandra BERTHOLET-FELTIN (pouvoir à Eric PHILIPPE), Emilie LECLERC (pouvoir à Catherine ANGELIN), Jeff MILLON (pouvoir à Virginie GUILLET)

Désignation d'un secrétaire de séance : Catherine ANGELIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 décembre 2020 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

1-délibération 01/21 : Délégation de maîtrise d'ouvrage au TE38 pour les travaux sur réseau électricité et FT _ Place du Professeur Trillat

Dans le cadre de la construction de la médiathèque intercommunale, des bâtiments récemment acquis par la commune, vont être démolis afin d'aménager des places de stationnement. Il est donc nécessaire d'enfouir les réseaux de distribution publique d'électricité BT et de France Telecom. Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération en lien avec les élus, le concessionnaire ENEDIS et l'opérateur France TELECOM et propose de réaliser les travaux.

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	16 782 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	5 487 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	639 €
4 - la contribution communale aux investissements s'élèverait à environ :	10 655 €

Participation communale prévisionnelle : (frais TE38 + contribution aux investissements) : 11 295 €

TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	3 637 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	173 €
4 - la contribution communale aux investissements s'élèverait à environ :	3 464 €

Participation communale prévisionnelle : (frais TE38 + contribution aux investissements) : 3 637 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, Il est proposé de :

- approuver les avant-projets et des plans de financement ci-dessus décrits,
- approuver l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

2 –délibération 02/21 : Ouverture de crédits en section d'investissement pour 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, avant le vote du Budget Primitif, que l'exécutif de la Commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour permettre la poursuite de l'activité de la Commune jusqu'à l'adoption du budget 2021.

Crédits réels d'investissement ouverts en 2020 hors remboursement de la dette : 2 326 500 €

Article/opération	Crédits votés en 2020	Ouvertures de crédit 2021	Intitulé
Op. 053	31 390.40	7 800	Eclairage public
Op. 064	11 466.44	2 800	Vidéoprotection
Op. 103	323 909.64	80 900	Voirie
Op. 105	9 500.00	2 300	Acquisitions foncières
Op. 106	53 800.00	2 000	Ecole élémentaire
Op. 107	59 992.45	14 900	Equipements services communaux
Op. 111	418 360.00	20 000	Requalification centre ville
Op. 114	35 600.00	8 000	gendarmerie
Op. 115	1 211 281.07	30 000	gymnases
Op. 116	2 000.00	500	cimetière
Op. 117	5 300.00	1 300	Salles communales
Op. 120	9 100.00	1 000	Ecole maternelle
TOTAL		171 500	

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

3 –délibération 03/21 : Rapport d'orientation Budgétaire pour 2021 et débat

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la Commune.

Ce rapport donne lieu à un débat, préalablement à l'élaboration du Budget Primitif. L'objectif s'inscrit dans le cadre d'une meilleure information du public sur les affaires de la Commune et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à débattre du rapport dont ils ont été destinataires et qui retrace les orientations du budget 2021.

Eric PHILIPPE présente le rapport d'orientation budgétaire qui a fait l'objet d'une présentation à la commission des finances du 25 février 2021.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

I - LE CONTEXTE NATIONAL

Les collectivités locales subissent depuis plusieurs années la diminution constante de leurs ressources, des dotations versées par l'Etat notamment, compte tenu de sa volonté de redresser les finances publiques (réduction des dépenses, endettement, etc...).

Cependant, depuis 2019, on a pu constater une stabilisation de ces dotations.

Malheureusement, l'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée à la covid-19, est venue bouleverser cette tendance. L'Etat a maintenu son soutien, cependant les confinements ont engendré la fermeture des services publics et bâtiments pendant plusieurs mois. Après une reprise de quelques mois en 2020, certains n'ont pas rouvert en 2021 (ex : le musée), quand d'autres (écoles, bibliothèque, marchés...) fonctionnent désormais au ralenti compte tenu de l'instauration des gestes barrières.

La crise sanitaire n'étant pas terminée, 2021 s'annonce déjà comme l'année de l'incertitude, eu égard aux nombreuses conséquences économiques et sociales induites qui marqueront nécessairement la politique gouvernementale à l'égard des collectivités et donc de leurs budgets mais aussi tout simplement le quotidien local.

2021 sera aussi l'année de la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

En effet en 2021, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales continue pour la troisième année consécutive : 80 % des foyers sont totalement exonérés de taxe d'habitation.

Pour les 20 % des foyers encore redevables, la taxe d'habitation sera réduite de 30 % en 2021 et de 65 % en

2022, avant d'être totalement supprimée en 2023.

La taxe d'habitation ne sera plus perçue par les collectivités locales à partir de 2021.

Néanmoins des recettes en substitution sont prévues.

La part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les Départements va ainsi être attribuée aux communes. Les départements et intercommunalités devraient percevoir en échange une fraction de la TVA.

Le taux de remboursement de la TVA sur les investissements, par le biais du FCTVA, est maintenu à 16.404% en 2021.

II- L'EXECUTION BUDGETAIRE DE 2020

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, les chantiers ont été retardés (par exemple, ceux de la rénovation du gymnase Palacin et de la voirie) et donc les paiements décalés. Le fonctionnement a lui aussi été impacté avec de nouvelles dépenses liées aux gestes barrières. Mais des bâtiments ont été fermés (musée, bibliothèque, écoles...) et quelques contrats ont été suspendus (notamment le ménage) pendant le temps du confinement et certains achats l'ont été aussi (ex : les achats de repas scolaires).

Les recettes liées au fonctionnement de ces services sont en diminution (piscine, cantines, garderies, musée, bibliothèque, marchés etc...). Mais les dépenses courantes ont aussi régressé.

La commune a maintenu un niveau d'investissement élevé.

L'exercice 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 1 395 963.83 €. L'excédent global (investissement + fonctionnement) est de 745 424.63 €.

Les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2020 sont assez élevés : 577 064,14 € en dépenses (notamment acquisitions foncières centre ville, travaux de voirie -Folatière- et fin du gymnase Palacin). En contrepartie, en recettes, l'emprunt de 500 K€, et le FCTVA (100 K€) ont été aussi reportés.

Après paiement du capital de la dette (124 615 €), le résultat disponible pour l'investissement s'élève à 647 392 €.

	dépenses	recettes	résultat
investissement	1 564 544,71	877 618,30	- 686 926,41
résultat reporté 2019 (001)	-	36 387,21	36 387,21
Total	1 564 544,71	914 005,51	- 650 539,20
fonctionnement	1 942 173,60	2 668 836,42	726 662,82
résultat reporté 2019 (002)		669 301,01	669 301,01
Total	1 942 173,60	3 338 137,43	1 395 963,83
fonctionnement + investissement	3 506 718,31	4 252 142,94	745 424,63

III- LES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2021

A- L a section de fonctionnement

- Les dépenses : les chapitres principaux

De manière globale, les dépenses générales de la commune seront contenues.
Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les Charges à caractère général (chapitre 011) : stabilité
concerne les consommations d'énergie, le fonctionnement du service public, les frais de maintenance divers ,
Les frais de fonctionnement des écoles, de la bibliothèque , du musée, de la piscine
L'entretien global de la commune (bâtiments et voirie, espaces verts)
Les compétences reprises par la commune Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la commune – informatique scolaire, voirie.
Le service d'instruction des PC et autres autorisations d'urbanisme, transféré aux Vals du Dauphiné
Des charges exceptionnelles : frais liés à des sinistres

- Les Charges de personnel (salaires, cotisations sociales, assurances...)

L'évolution de la masse salariale (chapitre 012) est stabilisée, et permettra d'intégrer le GVT (glissement vieillesse technicité), des frais de remplacement des agents en arrêt longue maladie .

Une revalorisation du régime indemnitaire du personnel est prévue : elle permettra avant tout une harmonisation .

- Le maintien du soutien au tissu associatif local : subventions versées prévues : 51 000 €
- Le soutien à l'action sociale : subvention au CCAS : 20 000 €
- L'aide pour acquisition de VAE vélos électriques : 1000 €

- L'évolution des recettes

Les recettes communales avaient tendance à s'amenuiser depuis plusieurs années, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat . En 2020, ce phénomène s'est aggravé (crise sanitaire qui a engendré des fermetures de services comme la bibliothèque, la piscine, le musée , le marché hebdomadaire, les services périscolaires...).

Pour 2021, c'est l'incertitude, tant au niveau des dotations que des recettes issues des services.

Compte tenu de tous ces éléments , le budget communal est de plus en plus difficile à équilibrer .

➤ Les recettes fiscales :

La municipalité propose de figer de nouveau les taux des impôts pour 2021 : ils seront identiques à ceux de 2020.

En dépit de la réforme relative à la suppression progressive de la TH, les recettes devraient être équivalentes , car compensées .

évolution des taux	2017	2018	2019	2020	2021	taux moyens nationaux
						2019
TH	7,56	7,56	7,56	7,56	7,56	16.70
FB (foncier bâti)	15,98	15,98	15,98	15,98	15,98	19.78
FNB (foncier non bâti)	46,68	46,68	46,68	46,68	46,68	42.11

Les taux communaux se situent en dessous des moyennes.

évolution des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH	292 451	294 825	298 922	314 609	314 124	
FB (foncier bâti)	522 794	528 611	537 727	559 169	562 507	
FNB (foncier non bâti)	16 672	16 369	16 431	17 277	17 724	
	831 917	839 805	853 080	891 055	894 355	894 000

Avec la réforme annoncée, la configuration des recettes fiscales devrait être différente à partir de 2021 mais nous ne disposons pas de toutes les informations pour l'instant.

➤ L'Attribution de compensation

Elle est reversée par la communauté de communes (ex-TP) :

AC	2017	2018	2019	2020	2021
Fonct.	399 595	355 031	448 962	399 888	399 888
Invest.			65 585	56 775	56 775

Les montants de cette attribution ont varié particulièrement ces dernières années en raison des transferts de compétences votés par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné mais aussi des retours de compétences aux communes .

Ainsi le montant en hausse de 2019 tient compte des compétences transférées à la comcom (médiathèque, parking de la gare, GEMAPI) mais aussi des retours de compétences (la commune a repris à sa charge l'informatique scolaire et la voirie , les feux tricolores,).

Les retours de compétences , même s'ils entraînent une hausse de l'attribution de compensation pour la ville, induisent de nouvelles charges .

En 2020 , la commune a perçu la dotation de solidarité communautaire qui a été votée par les Vals du Dauphiné (11 712€). En 2021 le montant devrait s'élever à 10 791 €.

➤ Les dotations versées par l'Etat

- Evolution des dotations versées par l'Etat :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
dotation forfaitaire	458 117	412 127	389 286	390 565	390 820	392 605	392 000
dotation de solidarité rurale	192 713	213 674	184 185	192 773	275 547	294 972	294 000
Dotation nationale de péréquation	0	0	28 167	28 848	45 015	29 342	29 000
FDTP	88 190	90 988	84 427	72 944	71 658	73 997	72 000
TOTAL	739 020	716 789	686 065	685 130	783 040	790 916	787 000
variation	-6 431	-22 231	-30 724	-935	97 910	7876	

Les dotations sont en constante baisse depuis 2014 . la dotation forfaitaire a cessé de diminuer. la DSR augmente depuis 2019, conformément à la volonté de l'Etat qui a voulu mettre l'accent sur la péréquation.

Pour 2021, nous n'avons pas reçu les chiffres. Leur montant devrait être stabilisé.

• La dette communale

L'annuité de la dette s'élève en 2021 à 155 483€

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
intérêts	68 475	59 120	51 697	43 966	41 923	36 479	30 868
remboursement capital	240 332	180 963	188 386	196 117	151 139	156 532	124 615
annuité	308 807	240 083	240 083	240 083	193 062	193 011	155 483
dette en capital au 1/01	1 710 929	1 470 597	1 289 635	1 101 249	1 405 132	1 253 993	1 097 461

Le capital restant dû au 01 janvier est en baisse car des emprunts antérieurs ont été remboursés .

L'emprunt prévu en 2020 (500 K€) n'a pas été réalisé. Il est reporté sur 2021. Il aura pour effet de rehausser l'annuité et l'encours.

La dette est composée de 4 contrats correspondant à des emprunts à taux fixes. Aucun risque ne pèse sur les finances communales.

B- L'investissement

➤ Les dépenses prévisionnelles nouvelles

Les postes principaux du programme de travaux 2021 envisagé sont estimés à :

- aménagement centre –ville : 511 K€
 - acquisitions foncières maison et ex CA centre ville et démolition : 350 K€ (dont RAR 2020)
 - réaménagement jardin de ville : travaux + études : 130 K€
 - aménagement 10 places de parking : 31 K€
- rénovation de la façade de l'église : 200 K€
- rénovation de la façade de la mairie : 60 K€
- réfection voirie (rue Gondrand) : 5 000 €
- vidéo-protection : 15 000 €
- fin rénovation du gymnase Palacin : 84 K€ (RAR)
- aménagements de voirie (RD 82 H tourne à gauche chemin du Corbet) : 99 K€
- club house du tennis Pont 73 : 109 K€
- écoles Morard et Théâtre de verdure : cours , volets ... : 55 K€
- rénovation éclairage public : 24 K€
- création de points de collecte OM : 50 K€

➤ Les engagements pluriannuels envisagés de la commune :

La rénovation du gymnase Palacin (fin en 2021)

L'aménagement du centre ville : aménagements de voirie, parkings autour de la médiathèque et de la

maison médicale.

L'extension et l'enfouissement des réseaux divers

La mise aux normes de l'éclairage public

- Les engagements pluriannuels communautaires relatifs à la commune :

La construction d'une médiathèque communautaire. Celle-ci devrait être achevée début 2022.

- Les recettes prévisionnelles

Autofinancement , FCTVA , Subventions inhérentes aux travaux (façades, voirie, écoles etc...), Amortissements

Débats :

Danielle BISILLON demande des précisions sur les modalités d'attribution de l'aide à l'acquisition de VAE (montant du budget : 1000 €) et notamment si celle-ci sera attribuée au fil de l'eau (1^{er} arrivé , 1^{er} servi) ou autrement.

Eric PHILIPPE répond que l'aide sera attribuée en fonction de critères comme le revenu, le lieu d'achat...etc et étudiée en commission (il y en aura deux dans l'année).

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour 2021.

4 – délibération 04/21 : Admissions en non valeur

Monsieur le Maire indique que la comptable n'a pu recouvrer auprès des usagers des services municipaux, un montant total de titres de recettes de **5 590.24€** dû au titre de ces dernières années, réparti comme suit :

liste	objet	motif	montant
Liste 3549100211 Années 2014 à 2019	Cantine , garderie , incivilités, taxes d'urbanisme, fourrière auto	Surendettement, montant inférieur seuil poursuite, poursuites sans effet, NPAI et demande de renseignement négative	5 590.24
Montant total des titres			5 590.24

Il s'agit de recettes non recouvrées qui concernent pour l'essentiel, les services de cantine, garderies, taxes d'urbanisme, pour des raisons de surendettement, de montants inférieurs au seuil de poursuite, et de toutes procédures infructueuses de recouvrement tentées par Madame la Trésorière municipale.

Celle-ci propose donc l'admission en non valeur des titres de recettes correspondants.

Il est proposé d'admettre en non valeur les titres de recettes présentés par le comptable pour un montant total de 5 590.24€, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non valeur » du budget 2021.

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

5 – délibération 05/21 : Demande d'abrogation du titre légal de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Rosaire

Par courrier du 29 janvier 2021, Monsieur le Préfet de l'Isère a sollicité l'avis de la commune sur la demande d'abrogation du titre d'existence légale de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Rosaire de Pont de Beauvoisin.

En effet, la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Rosaire et la Congrégation des Sœurs de la Sainte Trinité ont souhaité un rapprochement et la fusion de ces deux congrégations a été approuvée canoniquement le 7 octobre 2018.

La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Rosaire n'a donc plus d'existence en droit canon, cependant elle continue d'exister en tant que personne morale sur le plan juridique.

Il est donc proposé d'émettre un avis sur cette demande d'abrogation du titre d'existence légale de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Rosaire de Pont de Beauvoisin.

Débats :

Danielle BISILLON s'étonne que la commune soit sollicitée pour un avis.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une injonction du Préfet de l'Isère.

Précision complémentaire : Cet avis est requis en application du décret du 16 août 1901, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, qui traite notamment des congrégations religieuses.

Il est aussi à noter que dès l'origine, et selon décrets ministériels, la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Rosaire a été reconnue comme association à vocation hospitalière et enseignante.

Votes : POUR : 25 ; ABSTENTION : 2 (Danielle BISILLON et Patrick FORAY)

6 – délibération 06/21 : Convention de participation financière aux charges scolaires de Pont de Beauvoisin

Monsieur le Maire expose que, parmi ses effectifs, l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école Lucien Morard de Pont de Beauvoisin accueille des enfants domiciliés sur d'autres communes.

Le coût de scolarisation à Pont de Beauvoisin a été évalué pour l'année scolaire 2018-2019 à 443.33 € par élève.

Or l'article L212-8 du Code de l'Education stipule que les communes de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux frais de scolarité de la commune d'accueil.

En conséquence, la commune demande le versement par les communes de Saint Albin de Vaulserre, Saint Bueil, Saint Jean d'Avelanne, Saint-Geoire-en-Valdaine, Romagnieu, Chassignieu, Charancieu, Biol, la somme de 443.33 € par enfant fréquentant la classe ULIS de Pont de Beauvoisin.

Une convention fixera les modalités de participation financière avec chaque commune.

Il est proposé :

D'APPROUVER la demande de participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS aux communes de Saint Albin de Vaulserre, Saint Bueil, Saint Jean d'Avelanne, Saint-Geoire-en-Valdaine, Romagnieu, Chassignieu, Charencieu, Biol et de fixer le montant de cette participation à 443.33 € pour l'année 2018-2019.

d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de participation aux frais scolaires avec chaque commune concernée.

Votes : adopté à l'unanimité des membres présents

7 – Questions diverses - informations du Maire

- Eric PHILIPPE informe qu'une convention relative à la mise en œuvre des notifications de mesures alternatives aux poursuites pénales par le Délégué du Procureur de la République doit être signée entre la commune et Madame la Procureur de la République. Le but est de développer une justice pénale de proximité plus rapide et plus proche des lieux concernés pour les auteurs de petite délinquance.

La commune s'engage à fournir un local au sein de la mairie avec accès à un copieur /imprimante, une fois par mois permettant la rencontre du représentant de la justice et du justiciable.

- Réorganisation des Finances Publiques :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre d'une réforme générale du réseau de proximité, la gestion du recouvrement de l'impôt a été transférée auprès du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de la Tour du Pin. Cependant un accueil devrait être maintenu sur place.

La gestion des communes devrait être transférée au 1^{er} janvier 2023 en Savoie.

- Prochain Conseil Municipal : le 14 avril 2021
 - Date des élections départementales et régionales : dimanches 13 et 20 juin 2021
 - Catherine ANGELIN rappelle que l'opération « nettoyage de printemps » se fera le 27 mars à 8h30
- Une information va être diffusée via différents supports.

➤ **Les questions écrites de l'opposition :**

Questions de Madame BISILLON :

- *Monsieur le Maire a-t-il reçu des informations pour l'ouverture d'un centre de vaccination COVID à PONT DE BEAUVOISIN ?*

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Directeur de la Délégation Départementale de l'ARS en janvier 2021 (avec copie à la Sous-Préfecture et au GHND) afin de solliciter l'autorisation pour ouvrir un centre de vaccination. Jusqu'à ce jour, pas de réponse favorable compte tenu de l'absence de vaccins. Cependant les médecins et pharmaciens sont autorisés à vacciner chez eux. La situation devrait se débloquer prochainement mais les modalités imposées de vaccination demeurent complexes pour les patients et pour les soignants.

- *Quel est le plan de formation des élus ?*

Il n'existe pas de plan de formation des élus (ce n'est pas une obligation). Cependant les élus disposent d'un droit à la formation en lien avec l'exercice du mandat, pris en charge par la commune, et dans certaines conditions sur lesquelles le conseil municipal sera appelé à délibérer.

Madame BISILLON ajoute que les élus ayant reçu une délégation doivent suivre une formation.

Questions de Madame CHAIX :

- *Une décision a-t-elle été prise pour l'ouverture ou non de la piscine cet été ?*

Jean Pierre PILEY indique que 2021 sera certainement une année blanche. Virginie GUILLET et Eric PHILIPPE ajoutent qu'il y a trop d'incertitude compte tenu de la crise sanitaire. L'ouverture engendre des frais importants (recrutement de personnel , maintenance , location d'équipements..) alors que le risque de fermeture est élevé.

Eric PHILIPPE explique qu'il pourrait y avoir des alternatives à mettre en place avec les lacs de Romagnieu et Aiguebelette. L'idée doit être creusée.

- *J'ai entendu que les VDD pourraient être intéressés pour reprendre la gestion de la piscine dans le cadre d'un plan de rénovation des piscines extérieures. Est-ce qu'une étude a été menée dans ce sens ? Quelle est la position de la mairie ?*

Monsieur le Maire informe qu'une étude a été proposée très récemment par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné . La commune a été sollicitée et une réunion /visite du site devraient se tenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 19h45